

Bonn, le 25 septembre 1990

(Traduction)

Excellence,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre Note datée du 25 septembre 1990 traitant de la Convention du 23 octobre 1954 sur la Présence de Forces étrangères sur le Territoire de la République fédérale d'Allemagne, Note dont le texte français est rédigé comme suit:

(Voir la Note allemande du 25 septembre 1990)

J'ai l'honneur de vous informer que le gouvernement du Royaume des Pays-Bas a exprimé son accord avec le contenu de la lettre de Votre Excellence. Par conséquent, la lettre de Votre Excellence, la présente lettre et les lettres de réponse de l'Ambassadeur du Royaume de Belgique, de l'Ambassadeur du Canada, de l'Ambassadeur du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord et de l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique exprimant l'accord de leur gouvernement, constitueront un accord entre nos gouvernements.

Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour réitérer à Votre Excellence l'assurance de ma très haute considération.

L.G. van der Tas
Ambassadeur du Royaume des Pays-Bas

An des Staatssekretar des Auswartigen Amts
S.E. Herrn Dr. Hans Werner Lautenschlager
5300 Bonn 1